	LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION
	Séance du : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 16/07/2024

- Délibération N° DB-2024-099

Désignation d'un secrétaire de séance

Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération N° DB-2024-100

Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 1er juillet 2024


Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération N° DB-2024-101

Achat Public - Attribution et signature des marchés de travaux relatifs à la construction du Centre d'Exploitation de l'Eau à Taden

Délibération adoptée à l'unanimité

## Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 15 juillet 2024	N° DE L'ACTE : DB-2024-099

Le lundi 15 juillet 2024, à 18H00, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 9 juillet 2024


Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 13 - Procurations : 0 - Voix délibératives : 13

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 15 JUILLET 2024	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : DB-2024-099
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
<u>Objet</u> : Désignation d'un secrétaire de séance		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Désigner Madame Marina LE MOAL, secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 16 juillet 2024

La secrétaire de séance,  
 Marina LE MOAL,




Le Président,  
 Arnaud LECUYER,



*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

## Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 15 juillet 2024	N° DE L'ACTE : DB-2024-100

Le lundi 15 juillet 2024, à 18H00, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 9 juillet 2024


Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 13 - Procurations : 0 - Voix délibératives : 13

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 15 JUILLET 2024	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : DB-2024-100
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
<u>Objet</u> : Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 1er juillet 2024		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Le Bureau Communautaire n'émet aucune remarque particulière sur le procès-verbal du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le procès-verbal du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 16 juillet 2024

La secrétaire de séance,  
Marina LEMOAL,




Le Président,  
Arnaud LECUYER,



*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

## Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION RECTIFICATIVE
	Séance du : lundi 15 juillet 2024	N° DE L'ACTE : DB-2024-101

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise dans la saisie du montant du lot n°13 relatif au revêtement de sols, dans la délibération n°DB-2024-101 du Bureau Communautaire en date du 15 juillet 2024 portant sur l'attribution et la signature des marchés de travaux relatifs à la construction du Centre d'Exploitation de l'Eau à Taden, comme suit : Lot n°13 attribué à l'entreprise DEGANO de Dinan (22100) pour un montant HT de 27 785,50 €, il convient de rectifier la délibération afin d'y inscrire le bon montant, à savoir 28 204,39 € HT,

Considérant que cette erreur matérielle ne modifie pas le sens des votes,

Considérant que cette erreur matérielle, après avoir consulté les services de la sous-préfecture, n'entraîne pas le retrait de la délibération, ni son annulation, et ne nécessite pas de réunir à nouveau le Bureau Communautaire pour qu'il décide des rectifications à apporter,

La délibération n°DB-2024-101 est corrigée comme suit :

Le lundi 15 juillet 2024, à 18H00, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 9 juillet 2024


Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 13 - Procurations : 0 - Voix délibératives : 13

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 15 JUILLET 2024	DELIBERATION RECTIFICATIVE
	Direction Pilotage administratif et Relations aux communes	N° DE L'ACTE : DB-2024-101
CYCLES DE L'EAU		
<b>Objet :</b> Achat Public - Attribution et signature des marchés de travaux relatifs à la construction du Centre d'Exploitation de l'Eau à Taden		

Rapporteur : Monsieur Ronan TRELLU

Dans le cadre de sa compétence en matière de production et distribution d'eau potable, Dinan Agglomération souhaite construire un centre d'exploitation pour le gestionnaire du service public du secteur EST de son territoire, à Taden, dans la zone des Alleux, accolé au bâtiment du centre d'exploitation d'assainissement.

Au regard du contexte réglementaire qui a fortement évolué ces dernières années (Adoption du SRADDET en 2021, Loi climat et résilience en 2021) ainsi que des enjeux climatiques, la crise sanitaire de 2020 et dernièrement la crise sécheresse, Dinan Agglomération a souhaité que le programme opérationnel s'inscrive comme un démonstrateur des actions possibles accompagnant sa politique volontariste de gestion de la ressource. Une attention particulière devra être apportée sur la gestion de l'eau depuis le modèle constructif jusqu'à l'usage de l'ensemble des locaux.

Ces locaux seront mis à disposition du délégataire en charge de la gestion du service public de l'eau potable, moyennant un loyer collecté annuellement par la collectivité et durant la durée d'exécution de son contrat.

D'autre part et pour une meilleure lisibilité auprès des administrés, cette construction a pour objectif de regrouper sur le même site, 2 centres d'exploitation, celui de l'assainissement actuellement opérationnel, et celui de l'eau potable.

Les deux unités seront reliées par un espace d'accueil commun.

Le centre d'exploitation permettra d'apporter les réponses suivantes :

- Accueillir le public,
- Satisfaire à une cohérence fonctionnelle,
- Offrir une zone d'exploitation avec un aménagement fonctionnel,
- Prendre en compte la réglementation PMR (Personne à Mobilité Réduite),
- Être conforme à la réglementation concernant les ERP 5<sup>ème</sup> catégorie,
- Prendre en compte les principes de gestion intégrée des eaux pluviales,
- Prendre en compte et satisfaire aux normes environnementales et à la politique de Dinan Agglomération en matière de sobriété suivant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les prestations sont décomposées comme suit en 18 lots.

<b>Objet</b>
Lot n°1 - Terrassement - VRD
Lot n°2 - Cloture - Portail - Espaces Verts
Lot n°3 - Gros Œuvre
Lot n°4 - Charpente bois - MOBS - Bardage Bois
Lot n°5 - Serrurerie
Lot n°6 - Etanchéité Bitumineuse
Lot n°7 - Couverture - Bardage métallique

**Objet**

Lot n°8 - Menuiseries extérieures
Lot n°9 - Portes sectionnelles
Lot n°10 - Isolation / Cloisons Sèches
Lot n°11 - Menuiseries intérieures
Lot n°12 - Faux plafonds
Lot n°13 - Revêtements de sols
Lot n°14 - Revêtements muraux
Lot n°15 - Courants Forts - Faibles
Lot n°16 - Photovoltaïque
Lot n°17 - Chauffage - VMC - Plomberie Sanitaire
Lot n°18 - Agencements Intérieurs

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble de l'opération est de 12 mois.

La procédure retenue est une procédure adaptée ouverte pour la passation de ce marché de maîtrise d'œuvre (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique). Les prestations seront rémunérées par application de prix forfaitaires fixés dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié le 22 mai 2024 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (Réf BOAMP : 24-59066) et sur le profil acheteur de Dinan Agglomération, Mégalis Bretagne.

Compte tenu des prestations demandées aux titulaires, il a été indiqué dans le règlement de consultation que les offres seraient analysées au regard des critères pondérés de la manière suivante :

Lot n°1 - Terrassement - VRD

Lot n°3 - Gros Œuvre :

Critère	Complément
1. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Méthodologie d'exécution envisagée pour le chantier (description de l'exécution des travaux correspondant au chantier) et niveau de détail du planning des ouvrages (25 %)	
- Moyen mis en œuvre pour la sécurité correspondant au chantier (10 %)	
- Moyens humains et matériels affectés au chantier (5 %)	
3. Performance en matière de Développement Durable (10 %)	
- Dispositions prises par l'entreprise pour augmenter le taux de matière première issue du recyclage (10 %)	

Lot n°2 - Clôture - Portail - Espaces Verts

Lot n°5 - Serrurerie



Lot n°7 - Couverture - Bardage métallique

Lot n°9 - Portes sectionnelles

Lot n°10 - Isolation / Cloisons Sèches

Lot n°15 - Courants Forts - Faibles

Lot n°16 - Photovoltaïque

Lot n°17 - Chauffage - VMC - Plomberie Sanitaire :

Critère	Complément
1. Prix HT (60 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Méthodologie d'exécution envisagée pour le chantier (description de l'exécution des travaux correspondant au chantier) et niveau de détail du planning des ouvrages (25 %)	
- Moyen mis en œuvre pour la sécurité correspondant au chantier (10 %)	
- Moyens humains et matériels affectés au chantier (5 %)	

Lot n°4 - Charpente bois - MOBS - Bardage Bois

Lot n°8 - Menuiseries extérieures

Lot n°11 - Menuiseries intérieures

Lot n°12 - Faux plafonds

Lot n°13 - Revêtements de sols

Lot n°14 - Revêtements muraux

Lot n°18 - Agencements Intérieurs :

Critère	Complément
1. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Méthodologie d'exécution envisagée pour le chantier (description de l'exécution des travaux correspondant au chantier) et niveau de détail du planning des ouvrages (25 %)	
- Moyen mis en œuvre pour la sécurité correspondant au chantier (10 %)	
- Moyens humains et matériels affectés au chantier (5 %)	
3. Performance en matière de Développement Durable (10 %)	

Critère	Complément
- Dispositions prises par l'entreprise pour limiter son impact sur la qualité de l'air intérieure (10 %)	

Lot n°6 - Etanchéité Bitumineuse :

Critère	Complément
1. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Méthodologie d'exécution envisagée pour le chantier (description de l'exécution des travaux correspondant au chantier) et niveau de détail du planning des ouvrages (25 %)	
- Moyen mis en œuvre pour la sécurité correspondant au chantier (10 %)	
- Moyens humains et matériels affectés au chantier (5 %)	
3. Performance en matière de Développement Durable (10 %)	
- Dispositions prises par l'entreprise pour utilisation de matériaux bio-sourcés. (10 %)	

La date limite de réception des offres a été fixée au 13 juin 2024 à 18h00. A cette date, 40 offres ont été réceptionnées.

La Commission des Marchés réunie le 15 juillet 2024 propose d'attribuer les marchés de la manière suivante :

N° lot	Nom du lot	Attributaire	Localisation	Montant offre (€ HT)
01	TERRASSEMENTS - VRD	BOUTELOUP	Val Couesnon (35460)	185 677,49 €
02	CLOTURE - PORTAIL - ESPACES VERTS	POISSON	Saint Malo (35400)	36 147,59 €
03	GROS ŒUVRE	SARC CONSTRUCTION	Taden (22100)	142 000,00 €
04	CHARPENTE BOIS - MOBS - BARDAGE BOIS	SCOB	Bréal sous monfort (35310)	216 169,59 €
05	SERRURERIE			
06	ETANCHEITE BITUMINEUSE	BAUDET ETANCHEITE	Langueux (22360)	108 694,96 €

07	COUVERTURE - BARDAGE METALLIQUE	PCB	Lamballe (22400)	76 632,00 €
08	MENUISERIES EXTERIEURES	AMCP	Saint Berthevin la Tannière (53220)	64 287,57 €
09	PORTES SECTIONNELLES	AF MAINTENANCE	Louargat (22540)	4 360,00 €
10	ISOLATION / CLOISONS SECHES	CIMEO CLOISONS	Quevert (22100)	69 172,00 €
11	MENUISERIES INTERIEURES	RENAULT MENUISERIE	Lamballe (22400)	38 797,99 €
12	FAUX PLAFONDS	MANIVEL	St Samson sur rance (22100)	24 621,00 €
13	REVETEMENTS DE SOLS	DEGANO	Dinan (22100)	28 204,39 €
14	REVETEMENTS MURAUX	ARMOR PEINTURE	Plélo (22170)	25 443,96 €
15	COURANTS FORTS FAIBLES	SNEF	Loudéac (22600)	99 850,00 €
16	PHOTOVOLTAIQUE	SNEF	Loudéac (22600)	40 935,30 €
17	CHAUFFAHE VMC PLOMBERIE SANITAIRE	EREO	Lamballe (22400)	138 304,50 €
18	AGENCEMENTS INTERIEURS	EBENISTERIE DE GUINEFORT	Dinan (22100)	8 997,41 €

Le lot n°5 – Serrurerie est déclaré infructueux. Une nouvelle consultation sera relancée prochainement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1, relatif aux communautés d'Agglomération,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1<sup>1°</sup> du Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération ;

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau ;

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres,

Vu le procès-verbal de la commission des Marchés en date du 15 juillet 2024,

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le projet de marché est mis à la disposition des conseillers communautaires au service achat public de Dinan Agglomération.

Ainsi, considérant ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Attribuer les marchés de la manière suivante :

N° lot	Nom du lot	Attributaire	Localisation	Montant offre (€ HT)
01	TERRASSEMENTS - VRD	BOUTELOUP	Val Couesnon (35460)	185 677,49 €
02	CLOTURE - PORTAIL - ESPACES VERTS	POISSON	Saint Malo (35400)	36 147,59 €
03	GROS ŒUVRE	SARC CONSTRUCTION	Taden (22100)	142 000,00 €
04	CHARPENTE BOIS - MOBS - BARDAGE BOIS	SCOB	Bréal sous monfort (35310)	216 169,59 €
05	SERRURERIE			
06	ETANCHEITE BITUMINEUSE	BAUDET ETANCHEITE	Langueux (22360)	108 694,96 €
07	COUVERTURE - BARDAGE METALLIQUE	PCB	Lamballe (22400)	76 632,00 €
08	MENUISERIES EXTERIEURES	AMCP	Saint Berthevin la Tannière (53220)	64 287,57 €
09	PORTES SECTIONNELLES	AF MAINTENANCE	Louargat (22540)	4 360,00 €
10	ISOLATION / CLOISONS SECHES	CIMEO CLOISONS	Quevert (22100)	69 172,00 €
11	MENUISERIES INTERIEURES	RENAULT MENUISERIE	Lamballe (22400)	38 797,99 €
12	FAUX PLAFONDS	MANIVEL	St Samson sur rance (22100)	24 621,00 €
13	REVETEMENTS DE SOLS	DEGANO	Dinan (22100)	28 204,39 €
14	REVETEMENTS MURAUX	ARMOR PEINTURE	Plélo (22170)	25 443,96 €
15	COURANTS FORTS FAIBLES	SNEF	Loudéac (22600)	99 850,00 €
16	PHOTOVOLTAIQUE	SNEF	Loudéac (22600)	40 935,30 €
17	CHAUFFAHE VMC PLOMBERIE SANITAIRE	EREO	Lamballe (22400)	138 304,50 €
18	AGENCEMENTS INTERIEURS	EBENISTERIE DE GUINEFORT	Dinan (22100)	8 997,41 €

- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits marchés,
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Délibération adoptée à l'unanimité

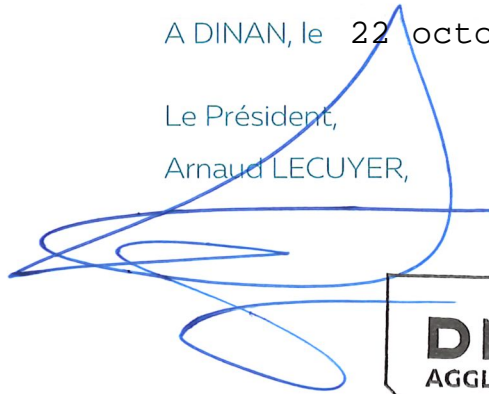
Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La secrétaire de séance,  
Marina LEMOAL,



A DINAN, le 22 octobre 2024

Le Président,  
Arnaud LECUYER,



**DINAN**  
AGGLOMÉRATION

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*